

Réunion du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne d'Escrime

Le 30 mai 2011 à DINAN

Compte rendu et relevé des décisions prises

Membres du Comité Directeur présents :

- DESMARES Pascal
- DEUTSCHMANN Yann
- JOSEPH Christian
- LEGRAND Marc
- LE PRISE Thierry
- ROUXEL Annick
- VIALLE Eric

Membres du Comité Directeur excusés :

- BUSSERY Jean (Pouvoir donné à Marc LEGRAND)
- GUEGAN Sabrina (Pouvoir donné à Eric VIALLE)

Invités présents :

- DUCOS Christian
- GUYOMARD Sylvain

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du CD du 11 avril 2011
- 2 – CLE 2011-2012
- 3 – Point financier
- 4 – Bilan des Championnats de France
- 5 – Déplacement Fête des Jeunes
- 6 – Organisation de l'AG du 3 juillet 2011
- 7 – Dossier de contractualisation avec le Conseil Régional
- 8 – Défraiement des bénévoles
- 9 – Réformes fédérales et rapport sur l'AG de la FFE
- 10 – Tarif des formations de cadres fédéraux
- 11 – Site Internet
- 12 – Achat de Matériel
- 13 – Divers : Don pour la lutte contre la mucoviscidose ?

1 – Organisation de l'AG du 3 juillet 2011

Le Vice-Président Pascal Desmares est chargé de trouver le lieu d'accueil (dans la région de Saint-Malo). Il fournira les informations nécessaires au secrétariat de la Ligue dans les meilleurs délais.

Le Président Thierry Le Prisé présentera le rapport moral.

La Trésorière Annick Rouxel présentera le rapport financier.

Le rapport d'activité sera présenté par les responsables de commission (chacun d'entre eux présentant le rapport d'activité de son domaine).

Marc Legrand présentera un document explicatif sur les différentes parts de la licence (fédération / ligue / comités départementaux).

Concernant le tarif de la licence (sachant qu'une augmentation de 1 € de la part fédérale est à prévoir en 2011-2012), les membres du Comité Directeur décident d'un commun accord de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale :

- la non-augmentation de la part Ligue/Comité Départemental de la licence sur la saison 2011-2012.
- une augmentation de 1 € de la part Ligue/Comité Départemental de la licence sur la saison 2012-2013.

Il est à noter que la ligue n'a pas augmenté sa part depuis 4 ans.

2 – Approbation du CR de la réunion de Comité Directeur du 11 avril

La rédaction du compte rendu n'ayant pas été finalisée à temps, sa validation ne peut pas être effectuée. Contact va être pris rapidement avec Sabrina Guégan (secrétaire) pour remédier au problème.

3 – Point financier

Thierry Le Prisé et Christian Joseph proposent de s'associer à Annick Rouxel pour réaliser un document de présentation des comptes de résultats et du budget prévisionnel 2011-2012.

Pour ce qui concerne le prévisionnel 2011-2012, compte tenu...

- de l'importance des projets élaborés dans les domaines du soutien à la création de clubs, au développement, à la formation et au haut niveau régional,
- d'une baisse probable et assez importante du montant de la subvention DRDJS,
- du choix de ne pas augmenter la part ligue de la licence en 2011-2012,

... le président Thierry Le Prisé prévoit un résultat négatif d'environ – 5000 € qui, à titre occasionnel, pourra être pris en charge sans difficulté par la trésorerie dont dispose la Ligue.

4 – Bilan des Championnats de France cadets / juniors / seniors

Le responsable de l'ETR, Sylvain Guyomard présente le bilan des résultats.

- Fleuret : 4 tireurs ont été sélectionnés en 1ère division. 0 dans le tableau de 8.
- Sabre : 8 tireurs ont été sélectionnés en 1ère division. 4 dans le tableau de 8.
- Epée : 8 tireurs ont été sélectionnés en 1ère division. 3 dans le tableau de 8.

Sur 57 tireurs Bretons classés au niveau national, 13 sont dans les 32 meilleurs Français.

Le Comité Directeur approuve l'idée d'inviter à l'Assemblée Générale les tireurs de la ligue ayant fait les meilleurs résultats (bon classement en N1 ou podium en N2) , pour leur remettre une récompense.

5 – Déplacement à la Fête des Jeunes

Il n'y aura pas de moyen de transport ni d'hébergement organisé (organisation à la charge de chaque club et/ou tireur sélectionné).

Chaque tireur sélectionné se verra offrir un ensemble vestimentaire aux couleurs de la Bretagne.

Pour ce qui concerne la compétition par équipe :

- Seul le capitaine d'équipe désigné par la ligue a autorité sur les tireurs (libre à lui de faire appel à leurs maîtres d'armes respectifs, s'il le juge nécessaire)
- Chaque capitaine d'équipe devra disposer le gwenadu de la ligue en bout de piste lorsque l'équipe est engagée.
- Les tireurs engagés en équipe seront invités par leurs capitaines à prendre conscience qu'ils représentent leur ligue et non leur club.

6 – Site Internet

Pour tenir compte des remarques faites lors de la réunion des présidents, un devis a été demandé à une société informatique dans l'objectif d'accroître le contenu informatif du site, et de faciliter son administration pour la rendre plus réactive.

Compte tenu de la nécessité de prendre le temps d'étudier le dossier de manière approfondie avant de prendre une décision, le traitement du sujet est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

7 – Achat de matériel

La ligue retient la proposition de la société Cartel pour la fourniture de 50 unités pédagogiques.

8 – Tarif de formation des cadres généraux

Deux formations ont déjà eu lieu à Coëtquidan sous la direction du Maître Bascle et avec la participation du Président Thierry Le Prisé (le 30 avril et le 28 mai).

Le prix de revient d'une formation est de 240 € par candidat. La ligue qui souhaite que l'intégralité de ce coût ne soit pas laissée à la charge des candidats propose de prendre à sa charge 90 € par formation.

Les 3 présidents de Comité Départementaux présents à la réunion (Yann Deutschmann pour le CDE35, Annick Rouxel pour le CDE22 et Christian Ducos pour le CDE56) proposent également de prendre à leur charge 90 € par formation.

Il ne restera donc que 60 € par formation à la charge du candidat (ou de son club d'appartenance).

Ce dispositif de financement des formations est approuvé à l'unanimité.

9 – Défraiement des bénévoles

Le Comité Directeur valide la prise en charge par la ligue des frais téléphoniques des bénévoles responsables des commissions et de l'ETR sur présentation des factures téléphoniques détaillées (les communications téléphoniques concernées devront apparaître surlignées).

10 – Don aux associations de lutte contre la mucoviscidose

La Ligue de Bretagne d'Escrime s'associe aux clubs de Betton et de Saint-Grégoire organisateurs du « Challenge de l'Espoir » (le 21 mai 2011), en faisant don de 300 € aux associations de Lutte contre la Mucoviscidose (« Vaincre la Mucoviscidose » et « Association Grégory Lemarchal »).

A charge pour les deux clubs organisateurs d'intégrer ce don à l'ensemble des fonds récoltés et de fournir à la ligue tous les justificatifs permettant d'attester du reversement intégral de la somme aux associations de lutte contre la mucoviscidose.

11 – CLE 2011-2012

Pour répondre à l'urgence de la situation et à l'inquiétude des parents des jeunes concernés, le maintien du CLE avec la subvention DRJS afférente, sans apport financier supplémentaire de la Ligue, est approuvé à l'unanimité des 7 membres présents.

Cette décision est également approuvée par Jean Bussery, absent et excusé (pouvoir et consigne de vote transmis à Marc Legrand)

Le maintien du CLE (sans autre précision) est approuvé par Sabrina Guegan, absente et excusée (pouvoir et consigne de vote transmis à Maître Vialle).

Les membres présents du Comité Directeur ont également défini les limites et les conditions de ce maintien :

- Le CLE n'est maintenu que pour une seule saison (jusqu'en juin 2012)
- Le CLE n'est maintenu que pour une seule arme (exclusivité fleuret)
- Le CLE sera placé sous le contrôle administratif et technique de la Ligue. Celui-ci étant exercé par un comité constitué de :
 - Le Président de la LBE (Maître Le Prisé)
 - Un représentant des parents des jeunes tireurs concernés
 - Le cadre Technique du CLE (Maître Tomine)

- Le responsable de l'Equipe Technique Régionale (Maître Guyomard)
- Les deux membres de la commission CLE de la LBE (Yann Deutschmann et Maître Vialle)
- Les inscriptions au CLE pour la saison 2011-2012 devront être approuvées par ce comité.
- Pour des raisons d'ordre légal, tout financement du CLE autre que la subvention DRJS devra être effectué par l'intermédiaire de la Ligue d'Escrime de Bretagne.

Questions diverses

Le Président Thierry Le Prisé présente à l'ensemble des membres du Comité Directeur :

- L'organigramme complet de la Ligue (ETR et commissions)
- Le projet final pour la pratique compétitive et le haut niveau régional (projet qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale du 3 juillet)

L'organigramme, ainsi que le projet pour la pratique compétitive et le haut niveau régional sont approuvés par les membres du Comité Directeur présents.

Une information est par ailleurs partagée au sujet du « diagnostic du sport Breton » commandité par la DRJS.

▪ Révision des statuts (organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire)

En l'état actuel, l'article 13.6 des statuts de la LBE stipule : « *Tout membre du CD qui a, sans excuse valable, manqué à 3 séances consécutives du CD, perd la qualité de membre du CD et doit être remplacé* ».

Le Président Le Prisé avait proposé en début d'année de supprimer l'expression « *sans excuse valable* » et de soumettre cette modification de l'article 13.6 à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue.

Cette proposition avait été approuvée à l'unanimité des membres présents lors du CD du 17 janvier à Dinan .

Or il s'avère que cette modification ne peut être effectuée sans la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Il est donc décidé l'organiser cette Assemblée Générale Extraordinaire en ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet prochain, afin de mettre au vote la modification souhaitée..

Le président Thierry Le Prisé se charge d'adresser un courrier de convocation à cette AGE dans les délais.

▪ Championnat de Bretagne Pupilles et Benjamins à Quimper.

Maître Vialle confirme que le Championnat de Bretagne pupilles aura bien lieu par équipes de 2 au Fleuret et au Sabre. Le Championnat de Bretagne Benjamins aux 6 armes se fera quant à lui en individuel.

▪ Dossiers de labellisation

Le Président Thierry Le Prisé a bien réceptionné les deux dossiers de demande labellisation qui lui ont été transmis par le CSGR et par le CDE35. Ces dossiers vont être traités et transmis dans les meilleurs délais à la Fédération.

- **Recensement des Cartes Premières Touches**

Maître Frank Nicolet a transmis à la ligue l'ensemble du dossier concernant le recensement des Cartes Premières Touches.

- **Prise en charge des frais engagés par le club de Lorient pour la location d'appareils de sonorisation.**

Le Comité Directeur a bien entendu la demande exprimée par le club de Lorient. Toutefois, le périmètre des frais pris en charge par la ligue en ce qui concerne l'organisation des compétitions régionales étant strictement limité à ceux occasionnés par l'indemnisation des arbitres et l'achat des trophées, le Comité Directeur à le regret d'annoncer au club de Lorient qu'il n'est pas en mesure de satisfaire sa demande sur ce point.

- **Rémunération de Maître Marc Bascle, pour la prise en charge des stages de formation.**

Le volume horaire de travail à rémunérer est de 192 heures sur l'année.

Le Comité Directeur approuve l'établissement d'un CDD partiel intermittent via le Groupement d'employeurs.

Fin de la réunion vers 23 heures.